

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE**

**COMMUNE DE CHALIGNY**

**Nombre de conseillers**

**SEANCE DU 4 MARS 2011**

En exercice	Présents	Votants
23	14	16

L'an deux mille onze, le quatre mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Filipe PINHO, Maire.

**Date de la convocation**

Le 24 Février 2011

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme BARTHELEMY, M. HESS, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHUARD, CIAPPELLONI, GRBIC, HORNBECK, Mme MAZZUCOTELLI, Mme OLDRINI, MM. PERROT, SIMON.

**Date d'affichage**

Le 8 Mars 2011

Etaient excusés : MM. CARPENTIER, JACQUOT, Mme KALTENECKER, Mme NOEL, Mme ROUGEAUX, Mme WAZYLEZUCK.

**Transmis à la Préfecture**

Le 8 Mars 2011

Etaient absents : M. DUBOIS, Mme GERDOLLE, M. MARQUIS.

M. CHARPENTIER et Mme KALTENECKER ont délégué respectivement leur mandat à M. HESS et Mme HOLWECK.

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **2011-01-01 – AUTRES CONTRATS : – Maintenance logiciels informatique**

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de renouvellement des contrats de maintenance pour les logiciels « Etat-Civil » et « Cimetière » et le nouveau contrat pour le logiciel « Delarchives » (archivage des délibérations du Conseil Municipal).

Ces propositions s'élèvent respectivement à 183 € HT, 137,20 € HT et 15 € HT par an et recouvrent deux prestations : l'assistance téléphonique et la mise à jour des logiciels. Les contrats seraient conclus pour une durée maximale de trois ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions de contrats,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer avec la société ADIC Informatique les contrats de maintenance des logiciels « Etat-Civil », « Cimetière » et « Delarchives » décrits ci-dessus pour les sommes indiquées,

2011/002

**PRECISE** que les crédits figureront au budget au compte 6156.

**2011-01-02 – ENVIRONNEMENT : Entretien espaces verts des écoles maternelles**

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles maternelles du Centre et du Val Fleurion.

Il informe le Conseil Municipal que la prestation porte sur 10 tontes et lui fait part des négociations menées par M. Serge PERISSE, Adjoint.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et celles de M. PERISSE et pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de confier les travaux d'entretien visés ci-dessus à l'entreprise NEO PLUS à NEUVES-MAISONS pour un coût total de 3 240,78 € TTC pour 10 tontes, 2 tailles de haies, un débroussaillage, un bêchage et un binage pour l'année par école.

**AUTORISE** le Maire à signer la commande correspondante.

**2011-01-03 – MAITRISE D'ŒUVRE : Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Edmond Pintier – 3<sup>ème</sup> tranche.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation menée pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue Edmond Pintier, 3<sup>ème</sup> tranche.

Il lui propose de retenir l'offre de la société EGIS AMENAGEMENT, avec un taux de rémunération de 7,20 % et une estimation de 270 000 € HT, soit une rémunération de 19 440 € HT.

Le Maire présente alors au Conseil Municipal le détail de la mission et lui demande de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire et celles de l'adjoint délégué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de conclure avec la société EGIS AMENAGEMENT, agence de NANCY, un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue Edmond Pintier , 3<sup>ème</sup> tranche, au taux de rémunération de 7,20 % pour un forfait provisoire de rémunération de 19 440 € HT,

**AUTORISE** le Maire à le signer.

**2011-01-04 – ENVIRONNEMENT : Convention verger conservatoire**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention proposé par la Communauté de Communes Moselle et Madon dans le cadre de l'opération programmée d'Amélioration des Vergers, par laquelle la commune va mettre à la disposition de la Communauté de Communes Moselle et Madon une parcelle en vue de la réalisation d'un verger conservatoire destiné à sauvegarder les variétés fruitières locales.

La convention, conclue pour une durée de 15 ans, fixe les droits et obligations de chacune des deux parties et notamment ceux et celles liés à l'entretien.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du document et entendu les explications du Maire et celles de l'adjoint délégué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention « verger conservatoire » annexée à la présente,

**AUTORISE** le Maire à la signer.

**2011-01-05 – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : Travaux en forêt communale**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2011, représentant le solde des travaux à réaliser dans le cadre des travaux de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête de 1999. Il rappelle que ces travaux ont donné lieu à l'attribution d'une subvention qui n'a été que partiellement perçue.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur leur réalisation.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire et celles de l'adjoint délégué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2011 proposé par l'ONF s'élevant à 10 330 € HT,

**DECIDE** sa réalisation,

**CHARGE** le Maire de faire part de cette décision à l'ONF.

**PRECISE** que les crédits figureront au budget 2011.

**2011-01-06 – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : Création de deux emplois d'adjoint d'animation en crèche**

2011/004

Le Maire demande au Conseil Municipal de créer deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour la crèche, l'un en remplacement d'une auxiliaire de puériculture démissionnaire, dans l'attente d'une validation des acquis de l'expérience en vue d'une nomination au grade d'auxiliaire de puériculture, l'autre en raison de la montée des effectifs des enfants, comme cela avait été prévu à l'ouverture de la crèche.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C et D,

Vu le décret N° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret N° 90-829 du 20 septembre 1990 modifié relatif à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 90-830 modifié du 20 septembre 1990 modifiant divers échelonnements indiciaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret N° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** la création de deux emplois d'adjoints territoriaux d'animation à temps complet, conformes au décret N° 2006-1693 susvisé,

**FIXE** la rémunération des agents conformément au décret N° 87-1108 modifié susvisé.

**2011-01-07 – PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : Création de trois emplois d'adjoints d'animation contractuels**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par un malencontreux concours de circonstances et la date tardive des vacances d'hiver, six des sept contrats CUI de la cantine-garderie scolaire seront arrivés à échéance à la rentrée scolaire du 14 mars.

Les recrutements sont en cours, mais un remplacement simultané de ces six personnes ne serait pas raisonnable, car cela perturberait trop le fonctionnement du service.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de conserver pour deux ou trois mois, trois des personnes dont le contrat s'achève, pour parachever les recrutements et pour permettre une

transition en souplesse avec le nouveau personnel, afin d'assurer la continuité du service de façon cohérente et efficace.

Il invite alors le Conseil Municipal à créer trois emplois d'adjoints d'animation occasionnels.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C et D,

Vu le décret N° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret N° 90-829 du 20 septembre 1990 modifié relatif à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 90-830 modifié du 20 septembre 1990 modifiant divers échelonnements indiciaires applicables aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret N° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** la création de trois emplois d'adjoints d'animation contractuels à temps non complet, conformes au décret N° 2006-1693 susvisé,

**FIXE** la rémunération des agents conformément au décret N° 87-1108 modifié susvisé, au prorata de leur temps de travail.

### **2011-01-08 – ALIENATIONS : vente de matériel**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau camion et la nouvelle lame chasse-neige ont été livrés. Il lui propose donc de vendre le matériel ancien et lui communique les offres qu'il a reçues, à savoir 1 600 € pour le camion et 300 € pour la lame chasse-neige.

Il l'informe également qu'il a reçu une offre de 50 € pour du mobilier récupéré dans la maison achetée à Mme FORT (une cabine de douche, un living).

Le Conseil Municipal,

2011/006

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de vendre le matériel et le mobilier décrits ci-dessus aux prix indiqués.

**2011-01-09 – ALIENATIONS : Prix de vente des sentiers**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente des sentiers ruraux situés en zones constructibles déclassés pour être vendus à des riverains qui en avaient fait la demande, avait été fixé par le Conseil Municipal à 100 F le m<sup>2</sup> en 1988.

Depuis, ce prix n'a pas changé et est donc aujourd'hui de 15,24 € le m<sup>2</sup>.

Compte-tenu de l'évolution du marché de l'immobilier, le Maire propose au Conseil Municipal de revoir ce prix à la hausse.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

**FIXE** le prix de vente des sentiers ruraux situés en zones constructibles, déclassés pour être vendus aux riverains, à 50 € le m<sup>2</sup>.

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS**

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
2011-01-01	AUTRES CONTRATS : Maintenance logiciels informatique
2011-01-02	ENVIRONNEMENT : Entretien espaces verts des écoles maternelles
2011-01-03	MAITRISE D'ŒUVRE : Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la rue Edmond Pintier - 3 <sup>ème</sup> tranche
2011-01-04	ENVIRONNEMENT : Convention verger conservatoire
2011-01-05	ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC : Travaux en forêt communale
2011-01-06	PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : Création de deux emplois d'adjoint d'animation en crèche
2011-01-07	PERSONNELS CONTRACTUELS : Création de trois emplois d'adjoints d'animation contractuels
2011-01-08	ALIENATIONS : Vente de matériel
2011-01-09	ALIENATIONS : Prix de vente des sentiers

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Signature</b>
PINHO Filipe	
KREMER Alain	
BARTHELEMY Christiane	
HESS Francis	
HOLWECK Marie-Françoise	
PERISSE Serge	
CHARPENTIER Patrick	Excusé
CHUARD Jean-Luc	
CIAPPELLONI Claude	
DUBOIS Yves	Absent
GERDOLLE Claudine	Absente
GRBIC Milos	
HORNBECK Christian	
JACQUOT Michel	Excusé
KALTENECKER Rachel	Excusée
MARQUIS Philippe	Absent
MAZZUCOTELLI Anne-Marie	
NOEL Catherine	Excusée
OLDRINI Sophie	
PERROT Jean-Louis	
ROUGEAUX Géraldine	Excusée
SIMON Alain	
WAZYLEZUCK Florence	Excusée